



Procès-verbal du CHSCT de la DISI Sud-Est Outre-mer du 7 mai 2020

Étaient présents en mode audio à l'ouverture de la séance :

En qualité de représentants de l'Administration :

Robert Perrier, Directeur de la DISI SEOM, Président du CHSCT

Camille Beauvieux, adjointe du Directeur

Brigitte Massein-Pelouse, responsable de la division Ressources

Karine Prodromos, responsable de la division Pilotage

Laurent Merkel, responsable de l'ESI de Marseille

Sophie Bigeon, responsable des ESI de Nice et d'Ajaccio

Nicolas Jouanin, responsable de l'ESI de Saint-Denis de la Réunion

Frédéric Ruiz, responsable de l'ESI de Montpellier

En qualité de représentants du personnel :

Titulaires :

Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques)

Jean Gilboire (Solidaires Finances Publiques)

Brigitte Matina (CGT Finances Publiques)

Philippe Cardona (FO DGFIP)

Suppléants :

Rosario Matina (CGT Finances Publiques) avec voix délibérative

A titre exceptionnel compte tenu de l'ordre du jour du CHSCT ont été **invités les secrétaires des sections syndicales** constituées mais sans représentation en CHSCT. Était présente à ce titre Marie-Catherine Degoix-Messand (FSU)

A la demande de Solidaires Finances Publiques, Stanislas Bourrelly siège **en qualité d'expert**.

Médecin de prévention : Claude Fassanaro

ISST : Véronique Ollivier

Assistant de prévention : Guillaume Ginas

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h

Solidaires Finances Publiques fait une intervention liminaire (jointe au PV), déclaration approuvée par la CGT Finances Publiques et FO DGFIP.

Robert Perrier, Président, répond que le sujet RH n'est pas du ressort du CHSCT et sera donc évoqué lors de la réunion informelle de mercredi 13 mai avec les OS. Il confirme, par ailleurs que la santé des agents est bien un sujet de préoccupation majeur en DiSI SEOM. Il rappelle que lors du précédent du CHSCT du 28 avril 2020 il avait été décidé de réunir à nouveau cette instance au plus près de la reprise afin de présenter les conditions générales de reprise de l'activité post confinement.

Il s'agit là du dernier CHSCT en présence des organisations syndicales non représentées au sein de cette instance.

L'actualité conduit donc à réunir en urgence le CHSCT avec pour seul point à l'ordre du jour :

- **les conditions générales de reprise de l'activité à compter du 11/05/2020** (mesures sanitaires, y compris l'aménagement des locaux ; stratégie de montée en puissance progressive du présentiel). .

A ce titre ont été adressés aux membres du CHSCT les documents suivants :

- La déclinaison de la reprise d'activité à la DISI SEOM
- Une fiche sur la conduite à tenir pour le nettoyage des locaux;
- Une fiche portant sur les conditions d'organisation spatiale;
- Le guide du "Chef de service"
- Les fiches métiers intéressant la DISI

Robert Perrier présente ensuite la fiche de Plan de reprise d'activité (PRA) de la DiSI SEOM en soulignant que le lundi 11 mai 2020 ne constituera par un « big bang », la reprise étant bien progressive à compter de cette date.

Jusqu'à ce soir nous sommes dans une phase de préparation et d'accompagnement du PRA, ainsi que de consultation des organisations syndicales, sachant qu'un point d'étape suite à la reprise d'activité sera effectué mercredi 13 mai prochain dans le cadre d'une réunion informelle avec les organisations syndicales.

Robert Perrier précise qu'il a en outre prévu de s'assurer personnellement dans différents services que les règles de sécurité sont bien respectées et d'avoir un échange avec les agents dès la semaine prochaine. Le collectif de travail est essentiel et l'accompagnement des agents et des équipes dès le 11 mai et les jours qui suivent permettront de renforcer cette notion.

Presque toutes les missions de la DISI ont un niveau de priorité 1 ou 2 même si la reprise sera bien progressive et différenciée avec adaptation du cadre de travail qu'il s'agisse, de l'organisation spatiale, du redéploiement éventuel du télétravail en fonction des besoins et des contraintes des uns et des autres avec rotation possible.

Les responsables d'ESI y travaillent service par service et il est constaté un souhait de reprise de la part de bon nombre d'agents ;

Frédéric Ruiz, responsable de l'ESI de Montpellier présente un exemple d'organisation adaptée aux situations à travers l'AT domaine pro :

En début de crise sanitaire, orientation d'une gestion vers le traitement des seuls formuels et suppression du canal téléphonique. Lorsque ce dernier réouvrira, la capacité d'accueil en présentiel étant de 12, le retour au bureau se fera de façon progressive et par rotation.

Robert Perrier résume : anticipation et proactivité, mais aussi grande attention et réactivité en cas de moindre alerte..

Tous les paramètres sont examinés : nettoyage, circulations à l'intérieur des locaux, réouverture de la restauration administrative, flexibilité horaires en cas d'utilisation des transports en commun, interdiction co-voiturage, consignes d'utilisation des véhicules de service...

Solidaires Finances Publiques a été interrogé par des agents et souhaite des précisions concernant les conditions de reprise du travail pour les CID, qui pour certaines, manquent d'informations précises.

Il souhaite également la possibilité de mise à disposition dans tous les ESI de spray virucide pour les surfaces.

Robert Perrier rappelle que les contacts sont en cours, répète que le 11 mai ne sera pas un big bang et que la reprise sera progressive. Il ajoute que s'agissant d'une mission prioritaire, le travail des CID n'a jamais cessé dans le cadre du PCA et va se poursuivre pour accompagner les DDRFIP. Le travail à distance largement utilisé avant la crise sanitaire continuera d'être renforcé.

Frédéric Ruiz illustre la situation en indiquant qu'une audio avec les CID du périmètre de l'ESI34 est prévue cet après-midi. Les premiers jours seront consacrés à l'organisation du travail en prenant en compte la situation individuelle de chaque agent : présentiel, télétravail...

Sophie Bigeon responsable de l'ESI de Nice explique comment elle contacte actuellement les agents des CID et organise les bureaux pour respecter la distanciation physique.

Laurent Merckel responsable de l'ESI de Marseille conforte ces éléments. Les missions restent les mêmes, dans le respect de la distanciation et en tirant les meilleurs enseignements de ce qui a été fait pendant le PCA.

Nicolas Jouanin responsable de l'ESI de Saint-Denis de la Réunion précise qu'il en sera de même avec une utilisation prioritaire du travail à distance.

S'agissant des désinfectants, **Brigitte Massein-Pelouse** indique que les consignes ont été données en ce sens aux responsables d'ESI pour mise à disposition de produit. Il faudra adapter ses gestes avec une responsabilisation individuelle de chacun.

Le Dr Fassanaro indique cependant qu'il faut être prudent avec les produits chimiques à pulvériser et éviter les mélanges. Il est largement préférable d'aérer.

Camille Beauvieux rappelle qu'une fiche de consignes sanitaires, validée par le MDP a été diffusée à tous les agents la semaine dernière.

Robert Perrier précise que la DiSI est très attentive également à la situation des DROM qui peut connaître des difficultés d'approvisionnement.

Véronique Ollivier, ISST apporte des précisions sur l'alcool ménager : il s'agit d'un produit inflammable à éloigner des points chauds. Elle confirme qu'il convient de bien aérer.

Le Dr Fassanaro répond à une question concernant l'utilisation de la javel diluée : tout comme l'alcool, elle est très efficace. Cependant l'opération de dilution est dangereuse (projection dans l'œil...), elle déconseille donc une utilisation dans le cadre du milieu professionnel

Véronique Ollivier rappelle la nécessité de vérification des fontaines à eau et douches lorsqu'il y en a et rappelle que les portes coupe-feu doivent être maintenues fermées.

La CGT Finances publiques souhaite des précisions sur les règles en matière de climatisation.

Le Dr Fassanaro et Véronique Ollivier se réfèrent à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 24 avril 2020, en précisant que les climatisations ne sont pas interdites mais qu'il faut s'assurer du changement de filtres avant la remise en route étant entendu que ces préconisations trouvent à s'appliquer y compris hors crise sanitaire. L'utilisation de ventilateurs individuels est à proscrire.

Solidaires Finances Publiques la question du sort des personnes fragiles qui souhaitent reprendre le travail, éventuellement en signant une décharge.

Le Dr Fassanaro rappelle la nécessité d'une prise de contact préalable et qu'elle examine les choses sur la base d'un faisceau d'indices et d'un diagnostic précis du médecin traitant. Elle ajoute qu'elle est soumise comme tout médecin au secret médical. Ce qui a été acté est que jusqu'au 2 juin, le télétravail est à privilégier. Un agent peut cependant reprendre dès lors que les conditions sont présentes (espace de bureau suffisant, non utilisation des transports en commun...).

Elle précise que sur la question des personnes qui ne sont pas directement vulnérables mais vivent avec une personne vulnérable, ces dossiers ne sont plus de son ressort, mais de celui de l'administration.

Brigitte Massein-Pelouse précise sur ce dernier point que la question du traitement de ces dossiers a été transmise à l'administration centrale.

Au-delà du 2 juin 2020, **le Dr Fassanaro** statuera à partir d'une trame à compléter par le médecin traitant de l'agent. Dès lors que les conditions matérielles seront réunies, il sera préférable de retourner au travail en présentiel.

Certains agents ont peur du déconfinement, il faut lutter contre la peur, l'essentiel étant de maintenir la distance physique en toute circonstance.

Les masques dits « grand public » seront à utiliser par tout le monde et partout.

Laurent Merckel pose la question des agents pour lesquels il est préconisé « un télétravail de préférence » et pour lesquels il n'est pas possible de fournir un ordinateur portable ou de télétravailler, les missions ne s'y prêtant pas ?

Le Dr Fassanaro répond que dans l'hypothèse où le télétravail ne peut être proposé, des aménagements seront à mettre en place. Elle va se renseigner sur la notion de « bureau protégé ».

Pour répondre à **FO**, **DGFIP**, **Robert Perrier** précise que le fil rouge de la DiSI est bien la distanciation physique. Il n'y aura reprise en présentiel qu'à hauteur de ce que permet le strict respect des règles d'espacement. En l'absence de cette distance, le recours au télétravail sera de mise.

À la question de la **FSU** sur l'emploi des bureaux en marguerite, il est précisé que l'utilisation est décrite dans les fiches fournies à l'appui du CHSCT, **Véronique Ollivier** précisant que la jauge d'espacement s'apprécie en fonction de l'espace disponible dans le bureau, y compris dans le cadre des déplacements.

La **FSU** indique que le réaménagement des bureaux pour respecter la jauge suscite des expressions de besoin pour déplacer les postes de travail, avec des incidences réseau.

Les déplacements de bureaux génèrent des demandes en matière de câblage ce qui n'est pas toujours possible et demande qu'un rappel soit fait auprès de directions. ,

Robert Perrier rappelle que les DDRFIP devront procéder par Concursive Alim (un rappel fort sera fait dès la reprise d'activité lundi 11 mai). Que le chef de service appréciera la faisabilité de la demande. Si une intervention est nécessaire, elle aura lieu dans le respect des règles de sécurité.

La FSU intervient sur les restaurants administratifs. La reprise à Nice serait prévue pour le 25 mai sous forme de panier repas.

Robert Perrier indique qu'en l'absence de nouvelles consignes, dès lors que le restaurant administratif n'est pas ouvert, il convient de maintenir le justificatif pour remboursement forfaitaire.

La séance est levée à 10h55, Robert Perrier tenant à remercier plus particulièrement le médecin de prévention et l'ISST pour leur disponibilité alors qu'elles sont très sollicitées en cette période

Le Président
Robert Perrier



La secrétaire du CHSCT
Sylvie Chabert

